

**VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU**  
**COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

***Rapport de présentation (Conseil Municipal du 27 juin 2023)***

**Préambule :**

Le compte administratif termine le cycle budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

Il représente en effet le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux sections :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer de opérations nouvelles d'équipement.

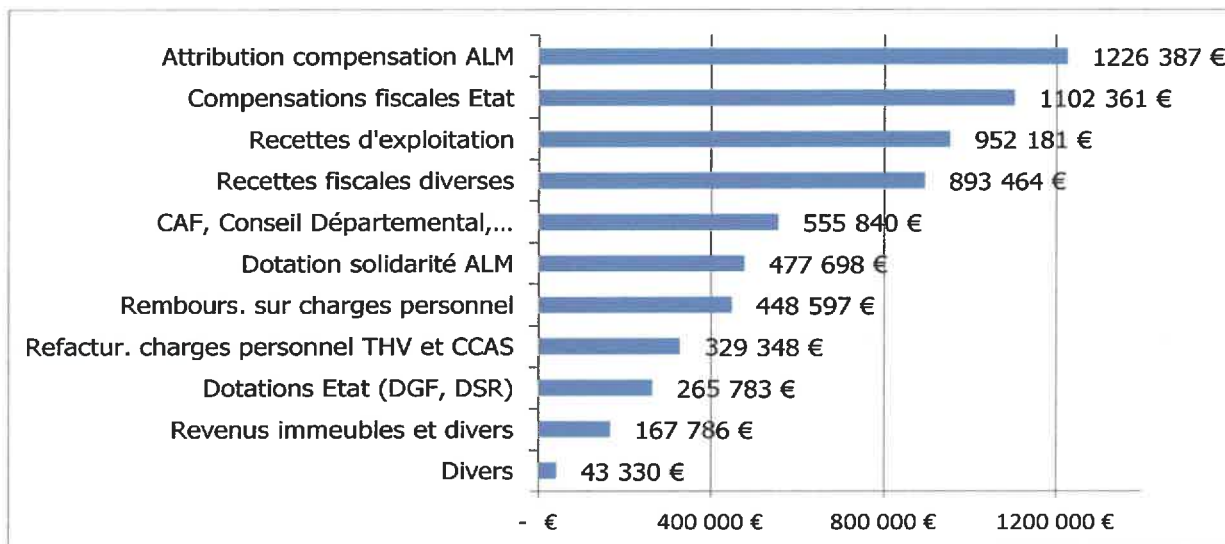
Pour la commune Saint-Barthélemy-d'Anjou, le vote du compte administratif 2022 intervenant postérieurement au vote du budget primitif, les résultats de l'année 2022 n'ont pas été intégrés dans le budget primitif 2023. Ils le seront par le biais du présent budget supplémentaire.

*A noter : les chiffres présentés ci-après sont parfois retraités pour avoir une comparaison objective des différents comptes administratifs (notion de périmètres comparables). Exemple de retraitements opérés : neutralisation éléments exceptionnels, neutralisation des surcoûts COVID sur les années 2020 et 2021 (fournitures et charges de personnel), transferts de postes à postes (suppression taxe d'habitation, exonération 50 % taxe foncière entreprises industrielles),...*

## 1/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE

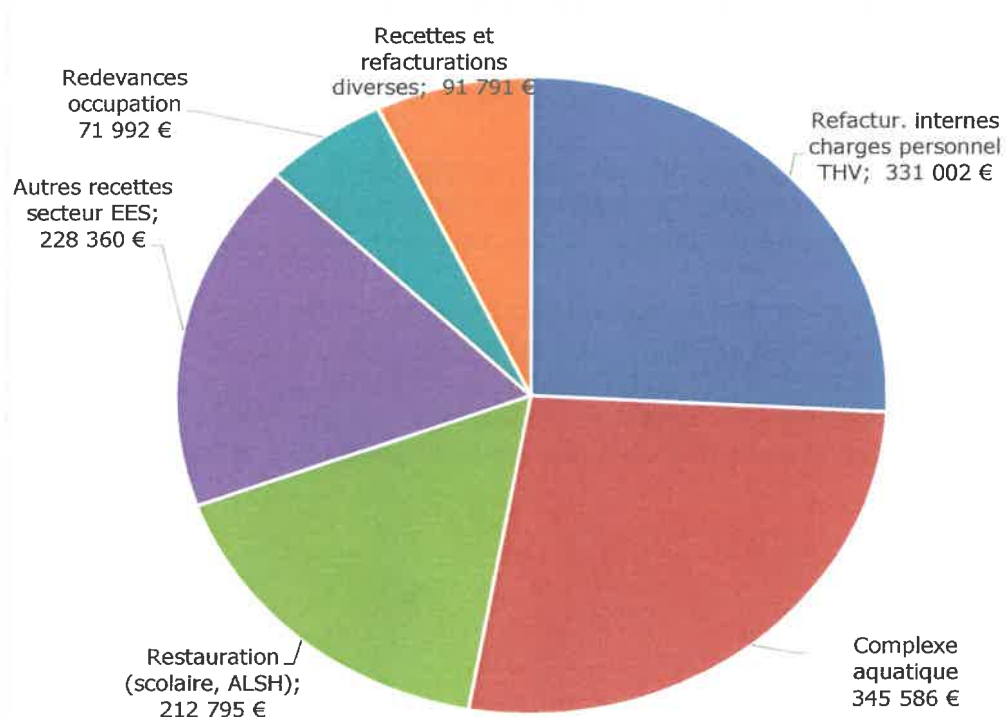
### A / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent globalement à 12 788 147 € dont 6 325 372 € (50 %) pour les impôts locaux. Les autres recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



#### 1°) Produits des services et refacturations diverses

Ces recettes représentent 1 281 526 € sur 2022. Elles se décomposent comme suit :



A périmètre identique, les produits des services affichent une progression de 248 428 € par rapport à l'exercice 2021, hausse provenant principalement d'un retour à une activité normale sur les activités et donc d'un retour des recettes sur les services publics locaux et notamment le complexe aquatique.

Recettes d'exploitation	Moy 2016/2021 (hors 2020) (et hors 2021 piscine/alslh)	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021/2022		Eléments notables sur évolution 2021/2022
Complexe aquatique	354 908 €	185 577 €	345 586 €	160 009 €	86%	Effet COVID s/2021
Restauration (scolaire, ALSH)	178 473 €	201 647 €	212 795 €	11 148 €	6%	Revalorisation tarifs et évolution effectifs
Accueil de loisirs	83 847 €	73 635 €	104 087 €	30 452 €	41%	Effet COVID s/2021 - Revalorisation tarifs et évolution effectifs
Etudes et garderies	74 152 €	75 979 €	99 968 €	23 989 €	32%	Revalorisation tarifs et évolution effectifs / Périodicité facturation
Multi-accueil	31 454 €	22 589 €	24 305 €	1 716 €	8%	
Concessions funéraires	13 592 €	16 950 €	15 607 €	- 1 343 €	-8%	Recette aléatoire
Redevances occup. (Numéricable, orange)	71 110 €	71 682 €	71 992 €	310 €	0%	
Recettes et refacturations diverses	57 863 €	54 037 €	76 184 €	22 147 €	41%	Recettes supplémentaires : fourrière, foin éco-pâturage / Reclass recette mise dispo équip sportifs
	<b>865 399 €</b>	<b>702 096 €</b>	<b>950 524 €</b>	<b>248 428 €</b>	<b>35%</b>	

Refacturations charges de personnel	Moy 2016/2021	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021/2022		Eléments notables sur évolution 2021/2022
ALM	180 627 €	180 627 €		- 180 627 €	-100%	Finalis. transfert compétence voirie 1/1/22 : fin dispositif refactur.
Budget THV	317 879 €	315 007 €	331 002 €	15 995 €	5%	
	498 506 €	495 634 €	331 002 €	- 164 632 €	-33%	

La refacturation de 65 000 € au CCAS dans le cadre de la convention cadre mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019 apparaît également dans ce poste en 2022. Cette convention étant budgétairement neutre (majoration recettes de fonctionnement et majoration subvention en dépense), elle a été neutralisée pour l'analyse comparative avec les années antérieures à 2019 (analyse rétrospective figurant dans les prochaines pages).

## 2°) Les recettes fiscales

A périmètre identique, ce poste affiche une progression de 319 081 € (+ 3,30 %) comparativement à l'année 2021, progression venant principalement d'une augmentation des valeurs locatives et d'un niveau exceptionnel de recettes sur les droits de mutations.

Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation puis la nouvelle exonération de 50 % de la taxe foncière sur les entreprises industrielles modifient la structure budgétaire par un double jeu de transfert entre les recettes fiscales et les dotations d'Etat :

<b>Précisions : impact réforme fiscalité locale sur structure budgétaire</b>				
Décision Etat	Conséquences	Mesures correctives	Incidences budgétaires	
			Diminution chapitres	Majorations chapitres
Suppression taxe habitation	Suppression recettes taxe habitation	Recettes taxe foncière majorées mais corrélées à la baisse par un coefficient correcteur	Fiscalité (chap. 73)	Fiscalité (chap. 73)
	Suppression compensation Etat		Dotations (chap. 74)	Fiscalité (chap. 73)
Exonér. 50 % taxe foncière entreprises industrielles	Diminution recettes taxes foncières	Compensation Etat	Fiscalité (chap. 73)	Dotations (chap. 74)

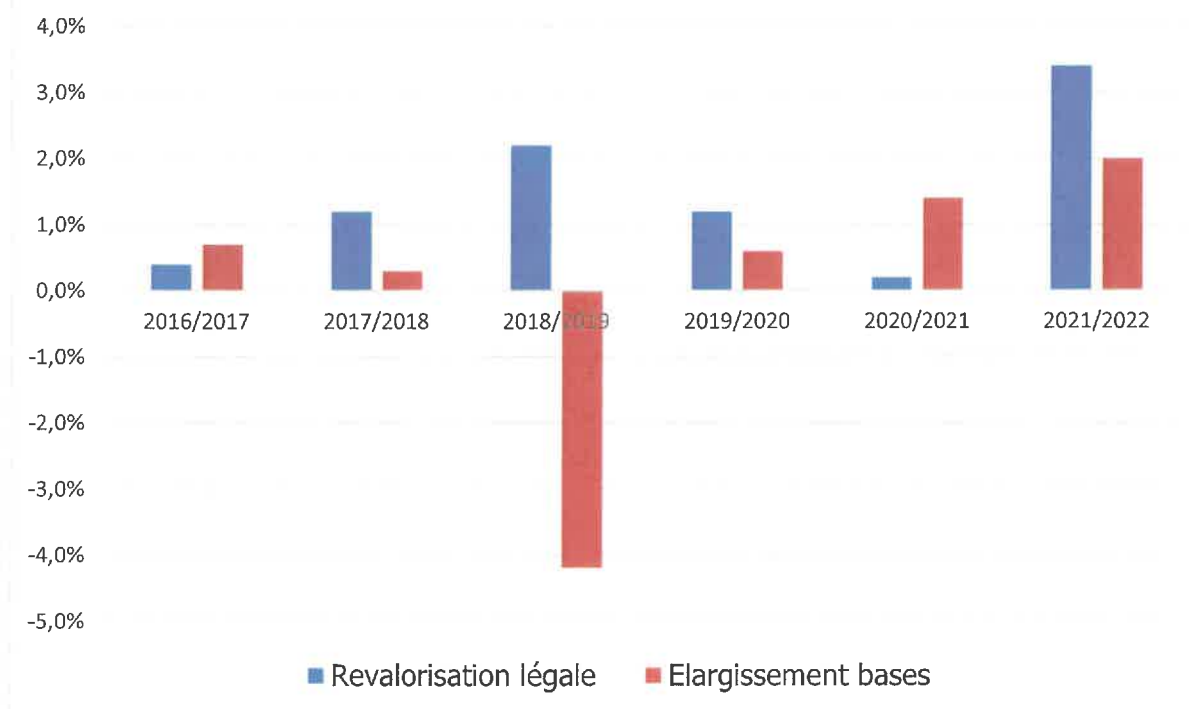
A l'appui de ces éléments, un retraitement doit être opéré pour analyser l'évolution réelle de la fiscalité :

<b>Décomposition produit fiscalité + compensations Etat</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Recettes fiscales : impositions classiques</b>			
Taxe habitation	2 209 151 €	58 647 €	38 886 €
Foncier bâti	4 393 398 €	5 901 192 €	6 231 548 €
Foncier non bâti	48 821 €	47 918 €	50 239 €
<b>Compensations Etat</b>			
Taxe habitation	154 049 €	- €	- €
Taxes foncières	11 957 €	1 031 407 €	1 102 361 €
<b>Sous-total fiscalité et compensations (hors excep.)</b>	<b>6 817 376 €</b>	<b>7 039 164 €</b>	<b>7 423 034 €</b>
<b>Recettes fiscales : impositions exceptionnelles</b>	66 550 €	262 799 €	4 699 €
<b>Total général recettes fiscalité + compensations</b>	<b>6 883 926 €</b>	<b>7 301 963 €</b>	<b>7 427 733 €</b>

Compte tenu de la stabilité des taux depuis 2009, la dynamique des recettes provient essentiellement de la dynamique des bases et notamment des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties :

	<b>Bases</b>				<b>Explic. évol bases</b>	
	2021	2022	Evol 2021/2022	Reval. légale	Nouv. Bases	
Taxe foncière propriétés bâties	18 459 693	19 448 816	989 123	5,4%	3,40%	2,00%

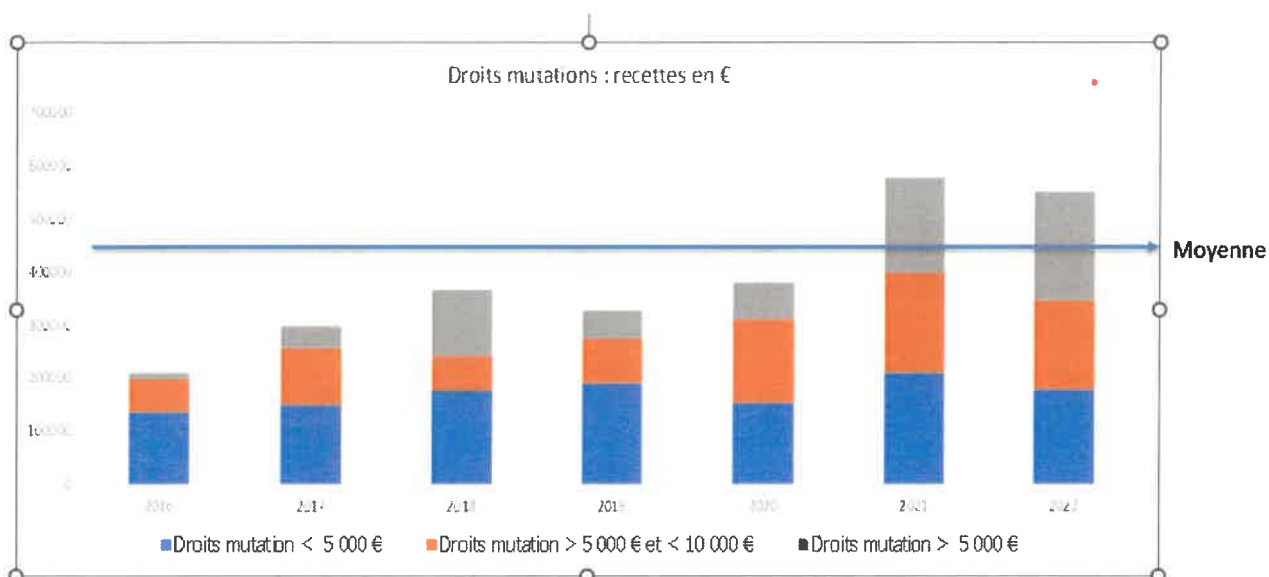
## Analyse évolution bases taxe foncière (foncier bâti)



En complément des impôts locaux, il existe d'autres recettes fiscales :

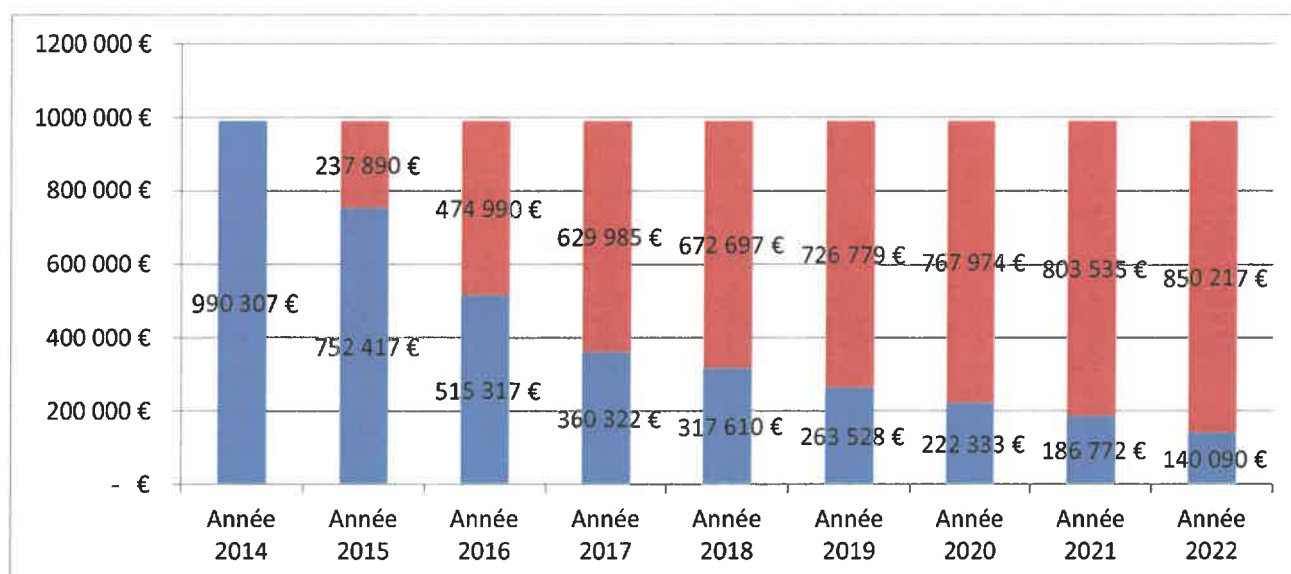
	Moy 2016/2021	Produits		Evolutions 2021/2022		Éléments notables
		2021	2022			
Dotation solidarité communautaire	500 675 €	499 841 €	477 698 €	- 22 143 €	-4%	Effet pacte fiscal et financier : réfaction 33 % nouvelles recettes fiscalité profession.
Fonds péréquation (FPIC)	138 397 €	145 824 €	144 948 €	- 876 €	-1%	
Taxe emplac. publicitaires	109 483 €	108 029 €	105 787 €	- 2 242 €	-2%	
Droits mutation	359 449 €	576 113 €	550 619 €	- 25 494 €	-4%	Léger tassement mais montant toujours élevé / Double effet : volume et prix transactions immobilières
Taxes pylônes électriques	67 723 €	72 828 €	74 732 €	1 904 €	3%	Revaloris. annuelle
Taxes terrains constructibles	18 638 €	18 383 €	13 000 €	- 5 383 €	NS	Recette aléatoire
Droits de place	3 004 €	2 322 €	4 377 €	2 055 €	89%	Décalage régie
	<b>1 197 369 €</b>	<b>1 423 340 €</b>	<b>1 371 161 €</b>	<b>- 52 179 €</b>	<b>-4%</b>	
Attribution compensation : ALM	1 226 184 €	1 226 387 €	1 226 387 €	- €	0%	
	<b>2 423 552 €</b>	<b>2 649 727 €</b>	<b>2 597 548 €</b>	<b>- 52 179 €</b>	<b>-2%</b>	

**A noter le niveau exceptionnel des droits de mutations pour la deuxième année consécutive :**



### 3°) Les dotations et subventions diverses

La baisse des dotations, engagée depuis 2014, a lourdement impacté ce poste à la baisse.



	Moy 2016/2021	Produits		Evolutions 2021/2022		Éléments notables
		2021	2022			
Dotation globale fonct.	310 980 €	186 772 €	140 090 €	- 46 682 €	-25,0%	Contribution péréquation
Dotation solidarité rurale	113 626 €	124 391 €	125 693 €	1 302 €	1,0%	
Aides diverses Etat	56 659 €	58 244 €	81 042 €	22 798 €	39,1%	Majoration dotation titres sécurisés / excep 2022 = dotation élections
Participations divers organismes : CAF,...	488 129 €	445 838 €	518 096 €	72 258 €	16,2%	Régul CAF îlot Calin 2021 sur 2022 / Excep 2022 : sub CAF pour Contrat Territorial Global + aide "rebond" petite enfance
Compens. Etat sur exonér. fiscales (taxes foncières)	184 257 €	1 031 506 €	1 102 361 €	70 855 €	6,9%	2021 : nouvelle compens Etat suite dégrèv. 50 % TF entreprises industrielles
	<b>1 153 652 €</b>	<b>1 846 751 €</b>	<b>1 967 282 €</b>	<b>120 531 €</b>	<b>6,5%</b>	
Participations exceptionnelles		59 865 €				2021 = ALM pour 50 % études Marmitière

#### 4°) Produits divers de gestion courante

Il s'agit principalement des revenus provenant du parc locatif communal. Ce poste évolue comme suit :

	Moy 2016/2021	Produits		Evolutions 2021/2022		Explications
		2021	2022			
Revenus des immeubles	170 721 €	153 493 €	154 440 €	947 €	1%	
Redevance DSP centre équestre	12 046 €	12 386 €	12 462 €	76 €	1%	
Produits divers gestion	NS	568 €	882 €	314 €	NS	Poste aléatoire
		166 447 €	167 784 €	1 337 €	1%	

#### 5°) Atténuations de charges

Poste aléatoire par nature évoluant comme suit :

Moy 2016/2021	2021	2022	Progression 2021/2022		Explications
221 648 €	168 857 €	448 597 €	279 740 €	166%	Poste aléatoire : régularisations à postériori dossiers médicaux

Ces remboursements correspondent à des arrêts maladie, à des décharges syndicales ou à des dispositions légales (supplément familial).

Pour rappel, depuis 2017, les seuls risques couverts par l'assurance statutaire sont la maladie professionnelle et les accidents du travail. Ces pathologies entraînent souvent des procédures lourdes générant des régularisations à postériori.

## 6°) Produits exceptionnels

L'année 2022 affiche des produits exceptionnels à hauteur de 378 266 € se décomposant comme suit :

Cession terrain secteur Rillerie	368 550 €
Remboursement assurance surtension centre aquatique	4 595 €
Remboursement assurance vandalisme complexe ardoises	1 405 €
Remboursement assurance bris vitres sur véhicules	800 €
Remboursement assurance frais avocats	1 000 €
Remboursements assurance : divers	794 €
Régularisation quittance assurance(exercice antérieur)	1 064 €
Régularisations et recettes diverses	58 €
	<b>378 266 €</b>

### VUE ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES

RECETTES (montant en K €) (périmètre comparable)											
Chapitres comptables		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022		Tx crois. annuel moyen 2016/2022
70	<b>Produits services, recettes diverses</b> <i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, CCAS, ALM,...</i>	1 354	1 351	1 442	1 394	1 068	1 198	1 282	84	7,0%	-0,91%
73	<b>Impôts et taxes</b> <i>Fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,...</i>	8 786	9 086	9 259	9 113	9 246	9 682	10 001	319	3,3%	2,18%
74	<b>Dotations, subventions, participations</b> <i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	1 220	1 028	995	965	905	829	885	56	6,8%	-5,21%
75	<b>Autres produits divers gestion courant</b> <i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	207	214	204	171	139	166	168	2	1,2%	-3,42%
013	<b>Atténuations de charges</b> <i>Remb. arrêts maladie, décharges syndicales</i>	259	199	159	262	281	169	449	280	165,7%	9,60%
<b>Recettes fonction. (périmètre comparable)</b>		<b>11 826</b>	<b>11 878</b>	<b>12 059</b>	<b>11 905</b>	<b>11 639</b>	<b>12 044</b>	<b>12 785</b>	<b>741</b>	<b>6,2%</b>	<b>1,31%</b>

L'année 2022 affiche une bonne dynamique des recettes grâce :

- à la fiscalité (progression des bases),
- aux droits de mutations (marché immobilier)
- au retour des recettes d'exploitation (période post-covid : reprise activités des services)
- à des « atténuations de charges » très élevées : régularisation dossiers médicaux.

Pour rappel, le présent tableau affiche des comparaisons à périmètre comparable.



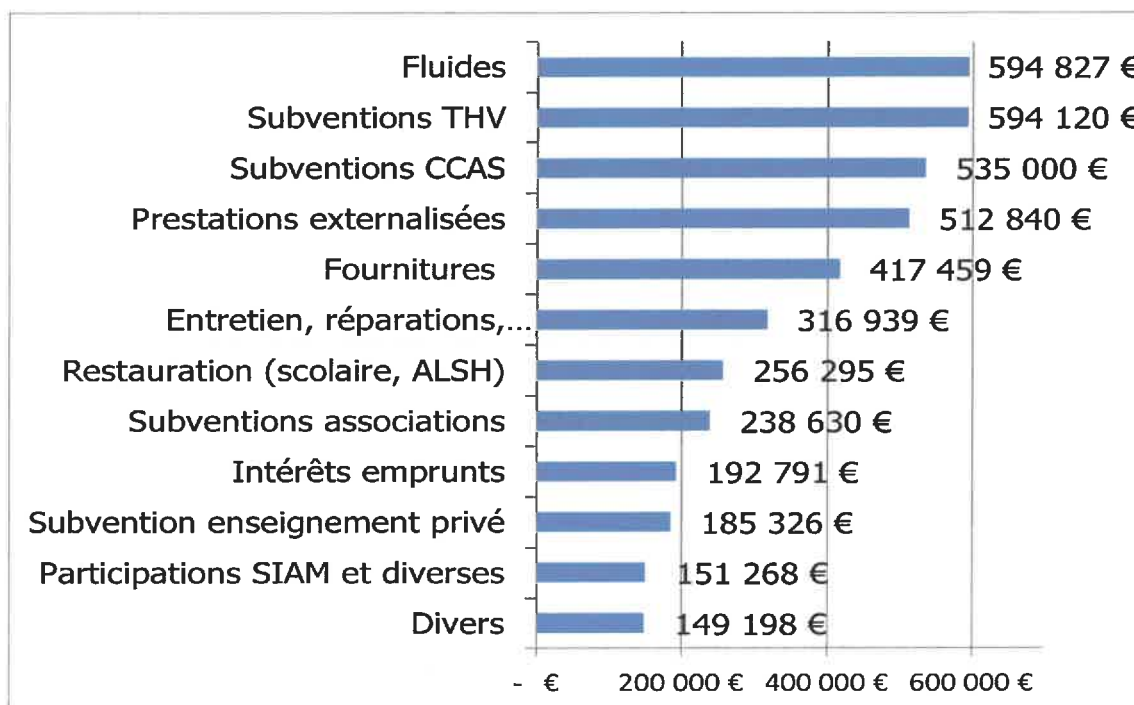
**Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement :**

<b>RECETTES</b>				
<b>Chapitres comptables</b>		<b>BUDGET 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>% réalis.</b>
70	<b>Produits services, recettes diverses</b>	1 107 100 €	1 346 529 €	122%
	<i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, CCAS, ALM,...</i>			
73	<b>Impôts et taxes</b>	8 522 400 €	8 922 921 €	105%
	<i>Fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,...</i>			
74	<b>Dotations, subventions, participations</b>	1 884 525 €	1 967 284 €	104%
	<i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>			
75	<b>Autres produits divers gestion courante</b>	162 000 €	167 786 €	104%
	<i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>			
013	<b>Atténuations de charges</b>	300 000 €	448 598 €	150%
	<i>Remb. arrêts maladie, décharges syndicales,...</i>			
76	<b>Produits financiers</b>		30 €	NS
<b>Recettes réelles fonctionnement (hors excep.)</b>		<b>11 976 025 €</b>	<b>12 853 148 €</b>	<b>107%</b>

Précisions : la colonne « budget 2022 » correspond au cumul budget primitif 2022 + décisions modificatives 2022.

## B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

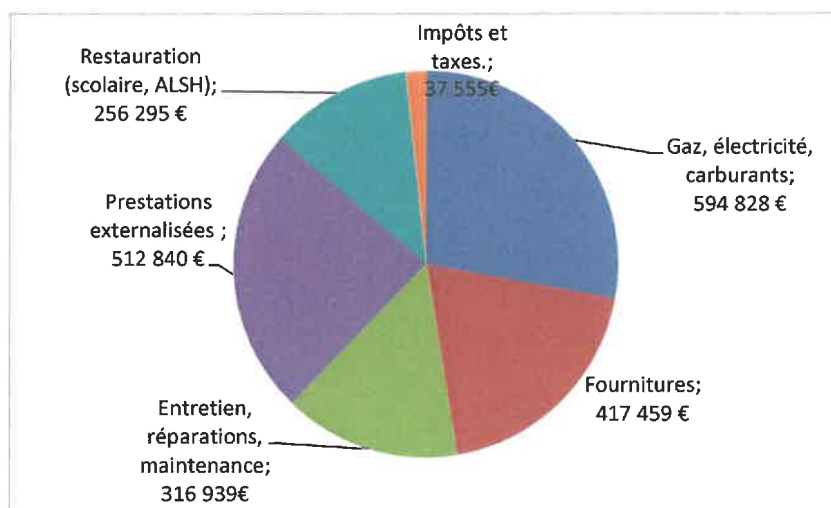
Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 (montant retraité en neutralisant notamment les éléments exceptionnels) s'élèvent globalement à 10 631 223 € dont 6 486 530 € (61 %) pour les charges de personnel. Les autres dépenses réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



Les dépenses de fonctionnement comportent les 5 rubriques principales suivantes :

### 1°) Les charges à caractère général

Elles représentent 2 135 916 € au CA 2022 (montant retraité) et se décomposent comme suit :

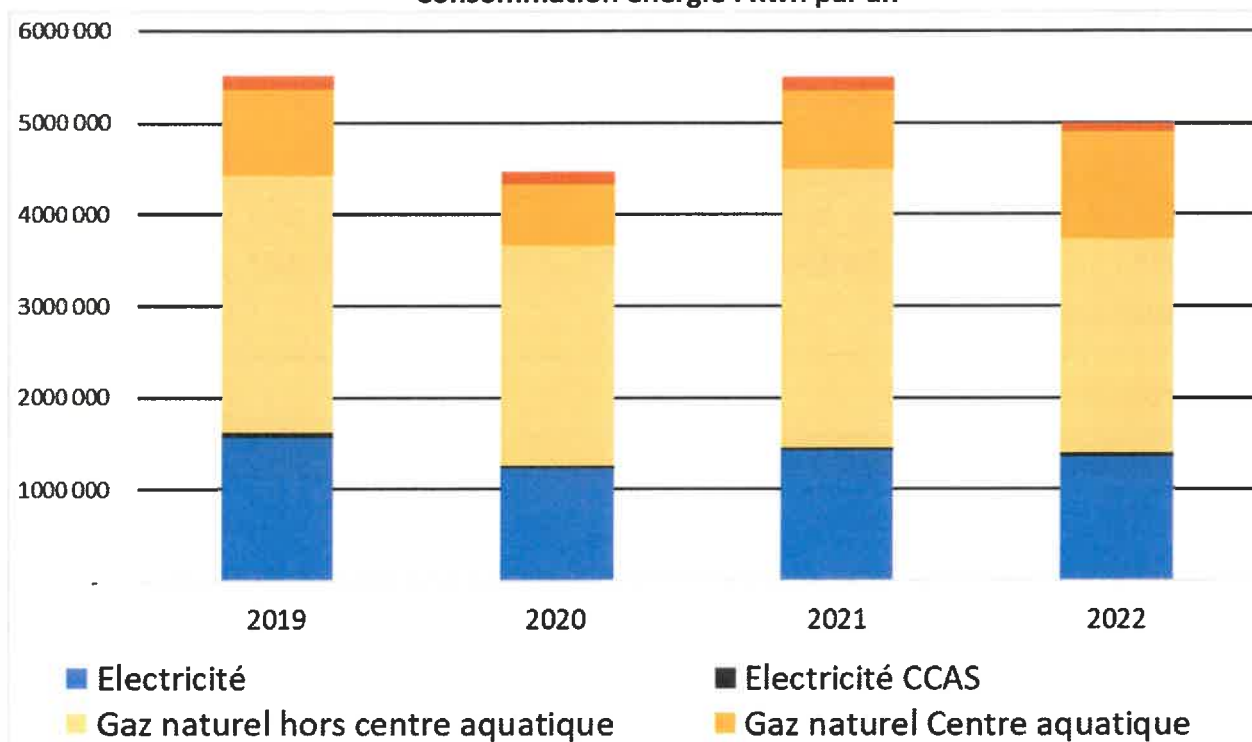


Les charges à caractère général augmentent de 188 850 € (+ 9,7 %) par rapport à l'exercice 2021.

Plusieurs postes justifient cette évolution :

Fluides	Moy 2016/2021 (hors 2020)	CA 2021	CA 2022	Evolutions 2021/2022		Éléments notables
Electricité	240 793 €	192 104 €	252 048 €	59 944 €	31,2%	Stabilité consommation mais hausse tarifs
Gaz	211 035 €	234 742 €	222 509 €	- 12 233 €	-5,2%	Augmentation tarifs contrebalancée par baisse consommation
Eau	79 495 €	43 259 €	67 444 €	24 185 €	55,9%	Conso 2021 non significative ; régul 2020 (à la baisse) faites sur 2021
Combustible			3 937 €	3 937 €	NS	Première année : école maternelle J. Ferry
Carburants	36 495 €	31 602 €	48 888 €	17 286 €	54,7%	Double effet : augmentation prix et fin dispositif partage frais avec ALM sur véhicules fléchés "voirie"
	567 818 €	501 707 €	594 826 €	93 119 €	18,6%	

Consommation énergie : Kwh par an



Fournitures, entretien, prestations diverses	Moy 2016/2021 (hors 2020)	CA 2021	CA 2022	Evolutions 2021/2022		Éléments notables (postes aléatoires)
Fournitures	387 427 €	376 900 €	417 458 €	40 558 €	10,8%	Effet inflation (produits entretien, fournitures voirie, fournitures scolaires,.....),
Entretien, réparations, maintenance	291 190 €	289 413 €	316 939 €	27 526 €	9,5%	Mise normes 3 poteaux incendie s/2022 + reprise entretien 100 % ex-véhicules fléchés "voirie" partagés avec ALM avant 2022
Prestations diverses	554 981 €	475 384 €	512 840 €	37 456 €	7,9%	Postes en hausse : reprises activités (période post COVID) : fête communale, arbre Noël, sorties scolaires, réceptions, ... Postes en baisse : diagnostic centre aquatique (mission excep. s/2021)
Restauration (scolaire, ALSH)	211 482 €	230 208 €	256 295 €	26 087 €	11,3%	Evolution= effet tarifs et effectifs
	1 445 081 €	1 371 905 €	1 503 532 €	131 627 €	9,6%	

	Moy 2016/2021 (hors 2020)	CA 2021	CA 2022	Evolutions 2021/2022		Éléments notables
<b>Impôts et taxes</b>	71 503 €	73 452 €	37 554 €	- 35 898 €	-48,9%	Disparition taxation ex-site ASTEN et vente foncier secteur Rillierie

## 2°) Les charges de personnel

Charges de personnel brutes après neutralisation effet COVID 2020 et 2021						
Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
5 734 000 €	5 796 000 €	5 911 000 €	5 945 000 €	6 013 000 €	6 130 000 €	6 486 000 €
Augmentation entre 2021 et 2022						356 000 €
						5,81%
Augmentation entre 2016 et 2022						752 000 €
						13,1%
<b>Taux de croissance annuel moyen 2016/2022</b>						<b>2,08%</b>

On notera que les effets COVID sur ce poste ont été neutralisés en 2020 et 2021: renforts COVID nécessaires dans certains secteurs (complexe aquatique, entretien dans les écoles, remplacement agents vulnérables) ;

L'évolution de l'année 2022 résulte de différents facteurs.

Parmi les éléments à la hausse, on peut noter :

- les augmentations légales : augmentation du point d'indice de 3,50 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et plusieurs augmentations du SMIC courant 2022.
- augmentations statutaires : déroulement carrières, refonte grilles indiciaires catégories C,...
- évolution postes : ajustements horaires, réorganisation secteur enfance, scolaire (1 ATSEM par classe), renforts com, éducation.
- prise en compte d'arrêts de travail longs et indemnisation d'évènements exceptionnels.

### 3°) Les charges de gestion courante

Ce poste affiche une très légère progression de 1,50 % (+ 27 303 € comparée à l'année 2021), évolution s'expliquant par des évolutions différenciées (à la hausse ou à la baisse) et notamment :

	Dépenses		Evolutions		Éléments notables justifiant évolutions
	2021	2022			
Subvention THV	594 120 €	594 120 €		0%	
CCAS	535 000 €	535 000 €		0%	
Subventions aux associations	242 115 €	238 630 €	- 3 485 €	-1%	Subv. fonct. classiques stables Baisse subv. Pigeon Vole (baisse contractuelle) contrebalancée par sub excep s/2022 (APE école PMC, aide Ukraine, EREA)
OGEC	177 029 €	185 326 €	8 297 €	5%	Double effet : augment. coût à l'élève et augment. nombre élèves élémentaires école privée
Contributions SIAM	102 133 €	98 847 €	- 3 286 €	-3%	Effet critères répartition : 45 % fixe, 45 % nbre hab. et 10 % nbre élèves
Contributions SIEML	793 €		- 793 €	-100%	Poste aléatoire : intervention éclairage sur parc privé collectivité
Redevances logiciels	14 451 €	38 033 €	23 582 €	163%	Transfert du poste charges caractère général et de l'investissement
Syndicat e-collectivité : parapheur électronique, dématérialisation,...	4 900 €	4 820 €	- 80 €	-2%	
Contributions diverses	7 680 €	9 568 €	1 887 €	25%	Créances irrécouvrables
Indemnités élus et charges liées	110 462 €	111 643 €	1 181 €	1%	
	<b>1 788 684 €</b>	<b>1 815 987 €</b>	<b>27 303 €</b>	<b>1,5%</b>	

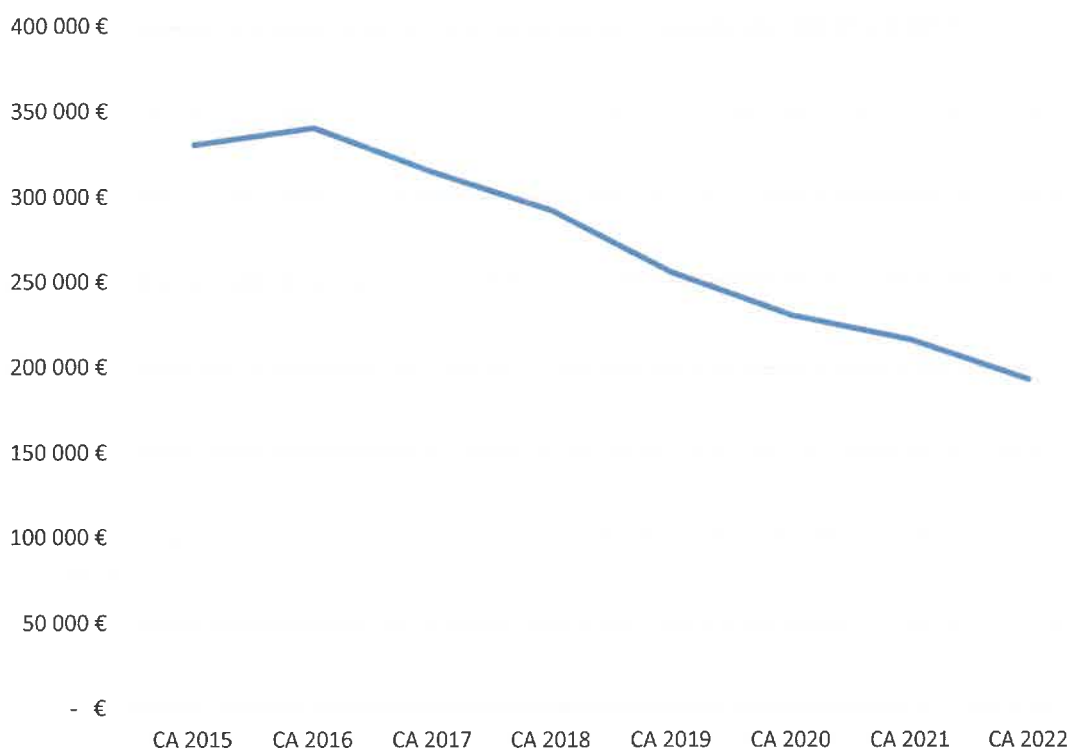
Comme évoqué précédemment, la convention cadre signée avec le CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est budgétairement neutre et ses effets financiers (+ 65 000 € sur la ligne « subvention ») ont donc été neutralisés.

### 4°) Les frais financiers

L'endettement global de la commune au 31/12/2022 s'établit à 4 962 408 €.

Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2014.

## Frais financiers (intérêts emprunts et portages fonciers)



Baisse de  
137 000 €  
des frais  
financiers  
entre 2015  
et 2022

	CA 2021	CA 2022	Evolution		
Intérêts des emprunts	205 726 €	186 250 €	- 19 476 €	-9%	Effet désendettement
Frais portages fonciers	9 491 €	6 541 €	- 2 950 €	-31%	Cession foncier secteur Joliot Curie
	215 217 €	192 791 €	- 22 426 €	-10%	

### 5°) Les dépenses exceptionnelles

Au titre de l'année 2022, ce poste se décompose comme suit :

Bourses stagiaires, prix divers (maisons fleuries,...)	4 060 €
Remboursements ALSH	1 249 €
Remboursement Centre aquatique	3 365 €
Remboursement Ecole de Sports (COVID)	74 €
Protection fonctionnelle agents police municipale	500 €
Annulations titres, divers	83 €
	<b>9 330 €</b>

## VUE ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT : DEPENSES

<b>DEPENSES (montant en K €) (périmètre comparable)</b>											
Chapitres comptables		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022		Tx crois. annuel moyen 2016/2022
011	<b>Charges à caractère général</b> <i>Dépenses fluides, petits équip., entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>	2 008	2 066	2 077	2 143	1 813	1 947	2 136	189	9,7%	1,04%
012	<b>Charges de personnel</b>	5 734	5 796	5 911	5 945	6 013	6 130	6 487	357	5,8%	2,08%
65	<b>Autres charges de gestion courante</b> <i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>	1 770	1 746	1 758	1 762	1 763	1 789	1 816	27	1,5%	0,43%
66	<b>Charges financières</b> <i>Intérêts des emprunts</i>	340	314	292	256	231	215	193	-22	-10,2%	-9,01%
<b>Dépenses fonction. (périmètre comparable)</b>		<b>9 852</b>	<b>9 922</b>	<b>10 038</b>	<b>10 106</b>	<b>9 820</b>	<b>10 081</b>	<b>10 632</b>	<b>551</b>	<b>5,5%</b>	<b>1,28%</b>

De manière très synthétique, l'évolution des charges peut se résumer comme suit :

- augmentation des charges à caractère général : reprise d'une activité plus dense (post covid), effet inflationniste notamment dans le domaine de l'énergie.
- augmentation des charges des charges de personnel : effets réglementaires (hausse point d'indice,...), recours contractuels en remplacement d'agents, réorganisation.
- Légère progression des subventions et participations. La ville a maintenu son soutien au secteur culturel (THV), au secteur social (VPR) et à l'ensemble du tissu associatif.
- réduction des charges financières : effet désendettement.

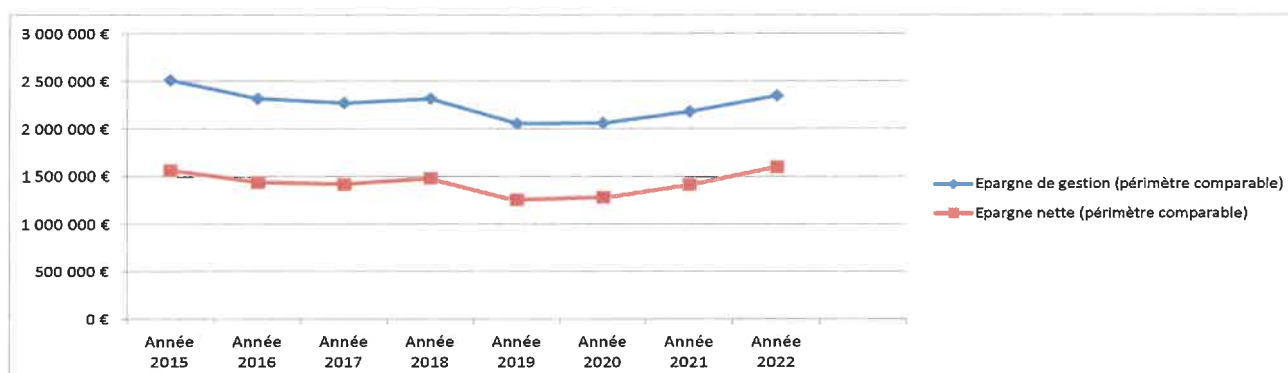
## Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>				
<b>Chapitres comptables</b>		<b>BUDGET 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>% réalis.</b>
011	<b>Charges à caractère général</b>	2 474 325 €	2 172 488 €	88%
	<i>Dépenses fluides, petits équip., entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>			
012	<b>Charges de personnel</b>	6 567 000 €	6 486 530 €	99%
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	1 898 900 €	1 880 988 €	99%
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>			
66	<b>Charges financières</b>	227 000 €	192 790 €	85%
	<i>Intérêts des emprunts</i>			
014	<b>Atténuations de produits</b>	500 €		0%
	<i>Dégrèvements fiscalité jeunes agriculteurs</i>			
<b>Dépenses réelles fonctionnement (hors excep.)</b>		<b>11 167 725 €</b>	<b>10 732 796 €</b>	<b>96%</b>
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	15 300 €	9 330 €	61%
	<i>Dépenses except. diverses</i>			
022	<b>Dépenses imprévues</b>	300 €	- €	NS
023	<b>Virement section d'investissement</b>	2 016 700 €	- €	NS
042	<b>Dotations amortissements, sorties d'actif</b>	460 000 €	835 163 €	NS
		<b>13 660 025 €</b>	<b>11 577 289 €</b>	

## Le point sur l'épargne (périmètre comparable donc éléments exceptionnels neutralisés)

Epargne de gestion = épargne dégagée dans la gestion courante (hors frais financiers et hors recettes et charges exceptionnelles)

Epargne nette (disponible pour investir) = épargne de gestion moins annuité de la dette.

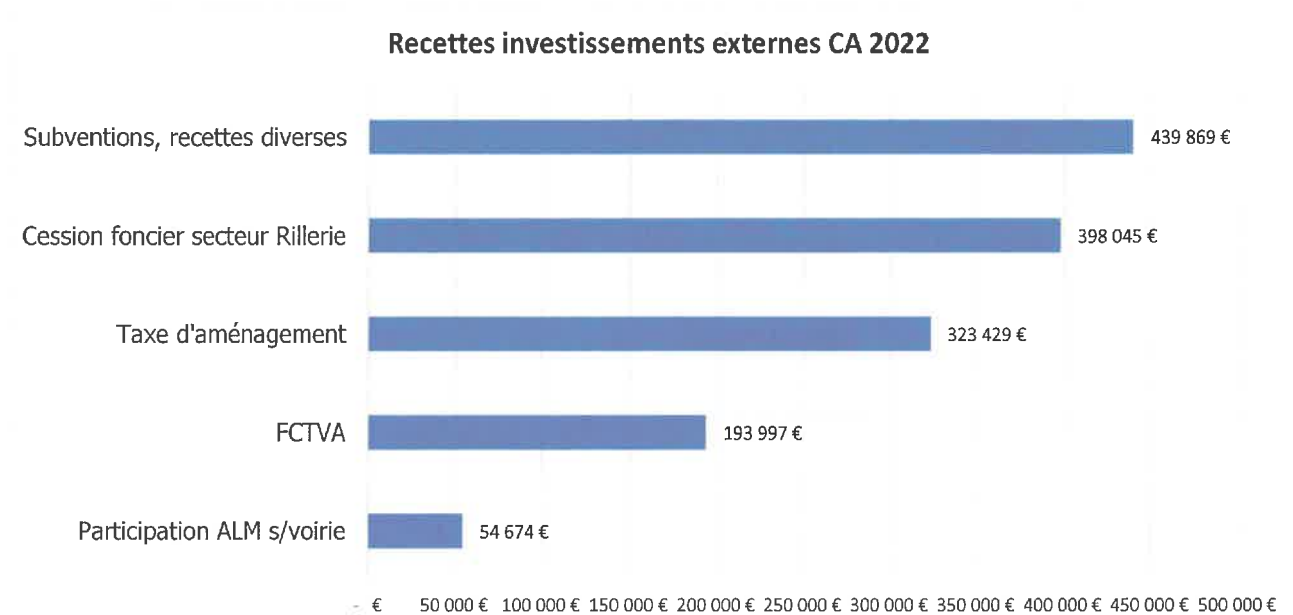


L'épargne synthétise l'exécution budgétaire. En matière de fonctionnement, à périmètre identique, le niveau d'épargne a progressé en 2022 grâce à la dynamique des recettes fiscales (exceptionnellement élevées concernant les droits de mutations) et grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. On notera également sur l'année 2022 le niveau exceptionnel et atypique des remboursements versés par l'assurance statutaire (+ 227 000 € par rapport à une année normale).



## C/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

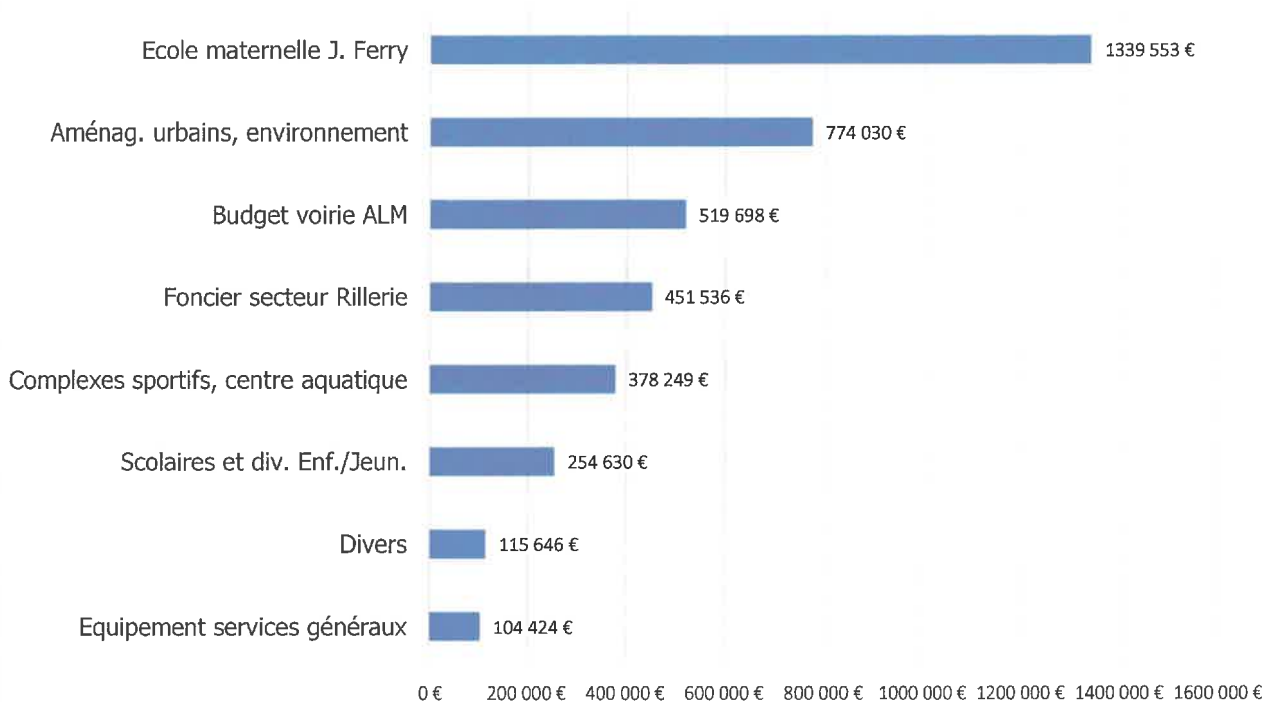
Pour 2022, les recettes propres (hors autofinancement) de la section d'investissement (1 410 014 €) se décomposent comme suit :



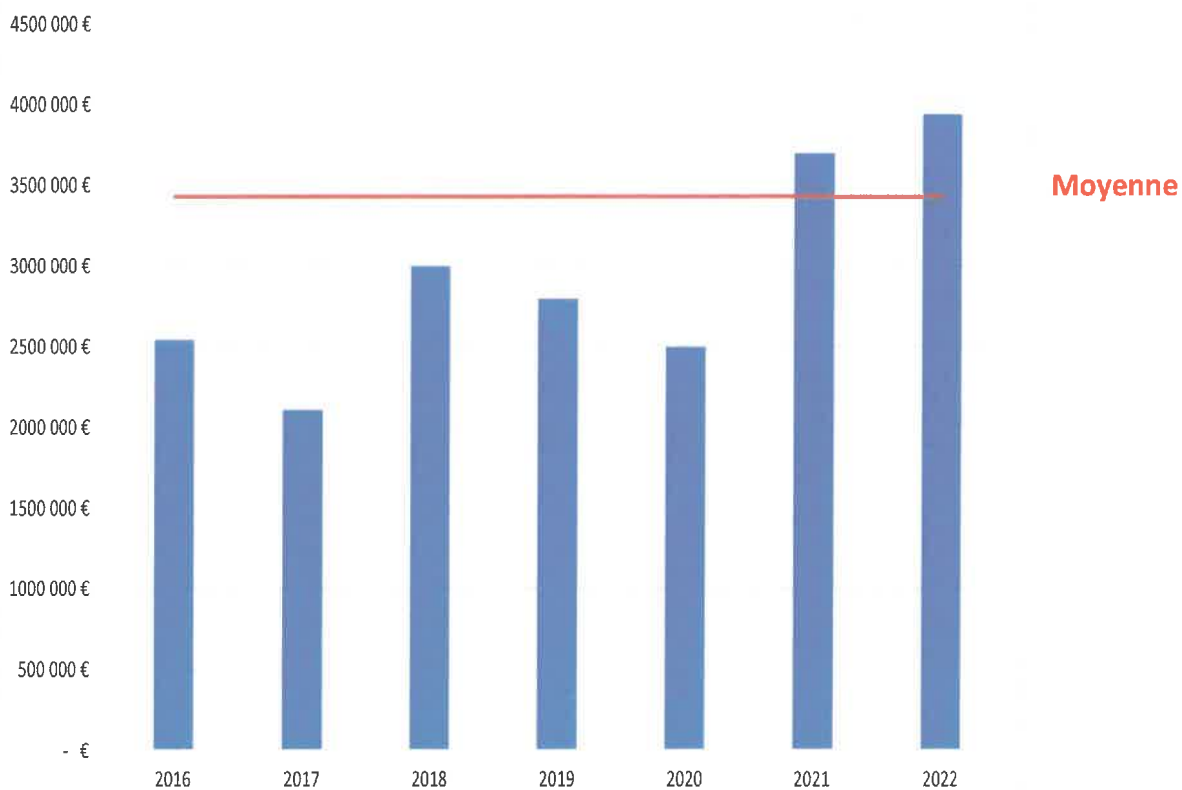
Pour financer, d'une part, les investissements mandatés sur l'année 2022, et, d'autre part, les restes à réaliser (engagements juridiques), ces recettes propres sont complétées par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

Les opérations d'équipement sur 2022 (dépenses réelles investissement payées hors emprunt et éléments exceptionnels) représentent 3 937 766 € :

### Dépenses investissements CA 2022



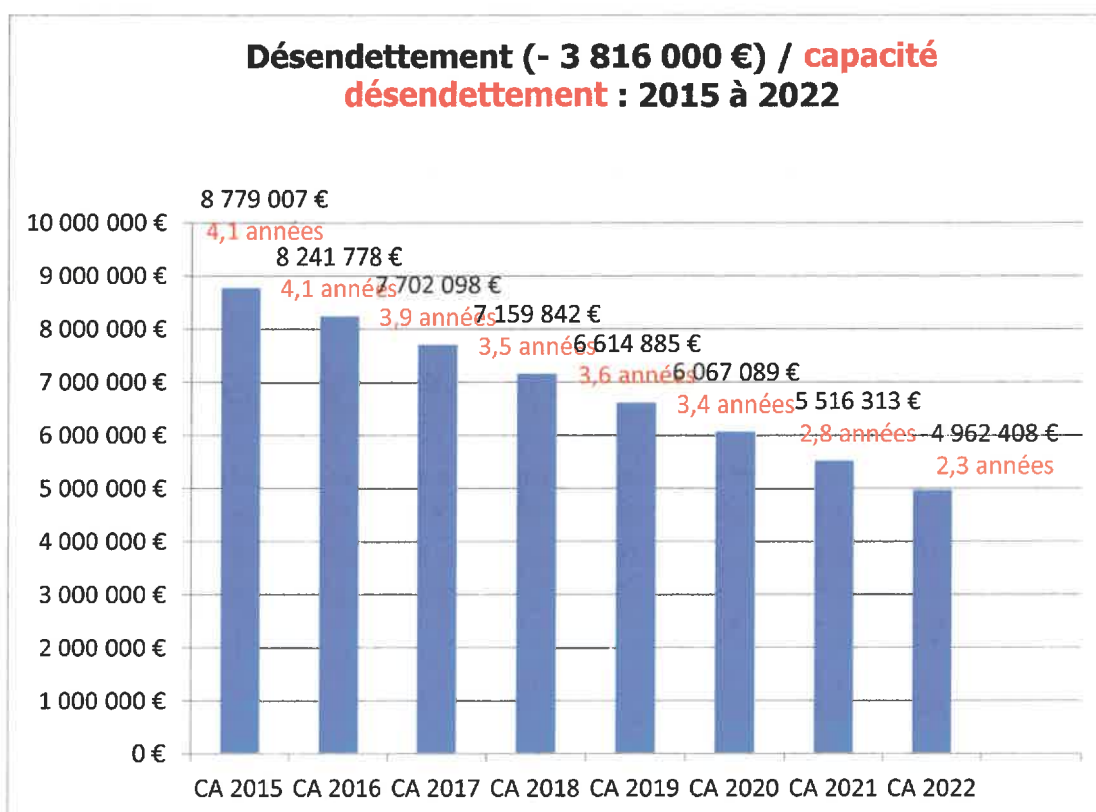
### Dépenses équipements (chiffres bruts : base CA)



L'endettement global de la commune au 31/12/2022 s'établit à 4 962 408 €.  
Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2014.

Même si la dette par habitant est toujours communément utilisée en matière de ratios, elle n'est pas significative puisqu'elle ne tient pas compte de la propension d'une commune à rembourser. En matière d'endettement, le calcul de la capacité de désendettement constitue un ratio beaucoup plus significatif (sommets en rouge dans le graphique ci-après). Niveau d'alerte (zone dangereuse) = 11/12 années.

Par l'effet du désendettement et de la bonne tenue du niveau d'épargne, ce ratio s'améliore progressivement.

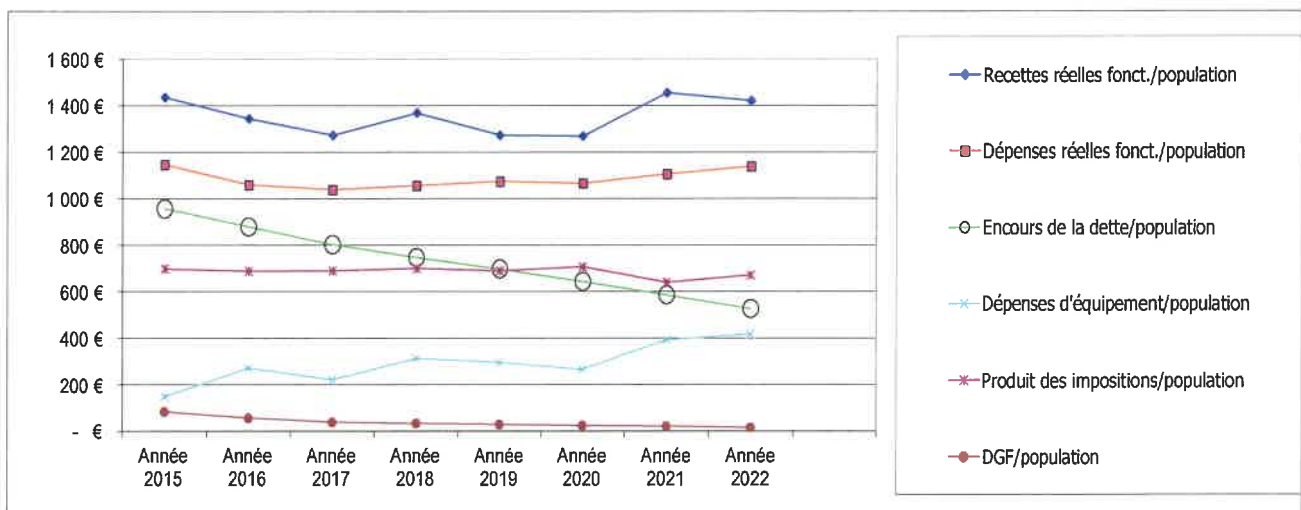


## Le taux de réalisation des dépenses d'investissement :

VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT : DEPENSES						
Chap.	Libellé	Budget 2022 : primitif + DM	Dépenses payées	Dépenses engagées	Total paiements + engagements	
16	Emprunts et dettes assimilées	557 000,00	553 905		553 905	99%
20	Immobilisations incorporelles	668 843,14	218 471	335 738	554 209	83%
204	Subventions d'équipement versées : fonds concours ALM,...	987 779,46	821 032	125 779	946 812	96%
21	Immobilisations corporelles	4 370 737,03	2 450 077	1 148 627	3 598 705	82%
23	Immobilisations en cours	59 750,76	10 985	12 826	23 811	40%
27	Autres immobilis. financières : particip. ZAC Reux/Cordelles, parts sociales restauration	359 000,00	287 000	72 000	359 000	100%
45	Opérations pour compte de tiers : transfert ALM (voirie/eaux pluviales/éclairage)	156 317,61	150 203		150 203	96%
040	Investissements réalisés en régie	28 000,00			0	0%
<b>Dépenses réelles investissement</b>		<b>7 187 428,00</b>	<b>4 491 674</b>	<b>1 694 970</b>	<b>6 186 645</b>	<b>86%</b>
040	Opérations d'ordre (entre sections)	4 146,00	33 432		33 432	NS
041	Opérations d'ordre (dans section invest)	11 200,00	3 822		3 822	NS
		<b>7 202 774,00</b>	<b>4 528 928</b>	<b>1 694 970</b>	<b>6 223 899</b>	NS

Les dépenses engagées au 31/12/2022 (engagements juridiques sur 2022 : marchés ou bons de commandes signés) correspondent notamment aux travaux à l'école maternelle Jules Ferry, aux travaux pour la Rue Belle de Malicorne, aux travaux de mise en accessibilité du cimetière, à l'installation de volets roulants à l'école de la Jaudette, à la participation pour la ZAC Reux Cordelles, à l'achat de 2 véhicules,...

## D/ Les ratios légaux (chiffres en €/habitant)



	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Population référence	9 179	9 391	9 611	9 595	9 493	9 433	9 436	9 438

A noter que la baisse des impositions résulte de la mise en place par l'Etat d'une exonération de 50 % sur la taxe foncière des entreprises industrielles. La compensation mise en place à titre de compensation n'apparaît pas dans les ratios ci-dessus.

## II / COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE THV

### Les dépenses de fonctionnement :

	CA 2021	CA 2022
Programmation classique	207 587 €	236 076 €
Co-production	52 593 €	32 303 €
Partenariats Jeune Public 49	- €	9 884 €
Action culturelle	19 182 €	26 619 €
Festival Zone Turbulence		85 509 €
Communication	22 970 €	27 416 €
Fournitures diverses (compris électricité)	15 564 €	17 626 €
Postes techniques : entretien, maintenance	12 973 €	12 056 €
Frais généraux	14 713 €	17 199 €
<b>Charges de personnel :</b>	<b>348 441 €</b>	<b>409 558 €</b>
<i>Permanents</i>	315 007 €	332 621 €
<i>Intermittents</i>	33 434 €	76 937 €
Amortissements investissements	22 584 €	21 800 €
Charges diverses	800 €	215 €
	<b>717 407 €</b>	<b>896 261 €</b>

L'augmentation constatée entre 2021 et 2022 provient principalement :

- des partenariats jeunes publics : reprise des activités après la période COVID
- de l'action culturelle : action spécifique s/2022 « portraits de rues »
- du festival « zone de turbulence » : programmation bi-annuelle
- des charges de personnel : personnel « permanents » (évolution réglementaires : point d'indice,...), personnel « intermittent » (reprise activités s/2022).

**Les recettes de fonctionnement :**

		CA 2021	CA 2022
<b>Chapitre 70 - Produits des services</b>		<b>34 760 €</b>	<b>114 789 €</b>
70621	Entrées tout public	33 195 €	101 894 €
70623	Droits d'entrée stages	625 €	703 €
707	Ventes de marchandises		809 €
7083	Location salle spectacles	941 €	11 383 €
<b>Chapitre 74 - Subventions</b>		<b>761 567 €</b>	<b>771 325 €</b>
741	Direct Régionale Aff Cultur.	98 100 €	100 400 €
742	Conseil Régional	40 800 €	37 225 €
743	Conseil Départemental	23 000 €	23 000 €
744	Ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900 €	581 900 €
746	Office National Diffusion Artist.	5 750 €	18 623 €
747	Subventions diverses	5 623 €	758 €
74783	Subvent. diverses Voisinages	6 394 €	9 419 €
<b>Chapitre 75 - Produits gestion courante</b>		<b>1 €</b>	<b>1 €</b>
758	Produits div. gestion courante	1 €	1 €
<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>		<b>50 €</b>	<b>- €</b>
7713	Libéralités (dons)		
778	Produits except. (mécénat)	50 €	
<b>Chapitre 002 - Excédent fonct. reporté</b>		<b>94 462 €</b>	<b>151 500 €</b>
002	Excédent fonct. reporté	94 462 €	151 500 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>890 841 €</b>	<b>1 037 615 €</b>

On notera la forte progression de la ligne « entrées tout public » marquée par la reprise des activités post-COVID.

Les subventions diverses progressent légèrement : soutien des financeurs publics à l'égard de la culture, bonification du financement de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre du conventionnement scène « jeunes publics » du THV.

La ville a également maintenu son engagement à l'égard du THV.

En matière d'investissements, pour rappel, les seuls investissements supportés par le budget annexe du THV sont les investissements en matériels scéniques ou en équipement des services. Au titre de l'année 2022, ces investissements (investissements mandatés) s'élèvent à 7 381 € HT. Les investissements engagés non mandatés au 31/12/2022 s'élevaient à 21 056 € HT.

### III - COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUMES

Les dépenses réalisées en 2022 pour ce lotissement se décomposent comme suit :

<b>DEPENSES : CA 2022</b>	
Mission topographie	2 859 €
Diagnostic structure	3 921 €
Mission aménagements paysagers espaces publics	1 250 €
Modification permis d'aménager	1 966 €
	<b>9 996 €</b>

Il n'y a pas eu de recettes sur l'année 2022.

En complément de ces dépenses, une écriture comptable liée aux stocks (stockage et déstockage) a été opérée.

### IV - SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : RESULTATS

		<b>Budget principal Ville</b>	<b>Ardoise Puy Heaume</b>	<b>THV</b>
	Recettes de fonctionnement	13 445 851,92 €	926 392,50 €	886 118,25 €
Moins	Dépenses fonctionnement	- 11 577 289,81 €	- 926 392,58 €	- 896 260,89 €
Egal	<i>Résultat exercice</i>	<i>1 868 562,11 €</i>	<i>- 0,08 €</i>	<i>- 10 142,64 €</i>
Plus	Excédent 2021 reporté	1 628 454,00 €	189 745,76 €	151 495,19 €
Egal	<b>Excédent fonctionnement global (D)</b>	<b>3 497 016,11 €</b>	<b>189 745,68 €</b>	<b>141 352,55 €</b>
	Dépenses d'investissement	4 528 928,49 €	926 392,50 €	7 381,54 €
Plus	Besoin financement 2021 reporté		916 396,58 €	16 350,73 €
Moins	Excédent financement 2021 reporté	- 290 437,50 €		
Moins	Recettes d'investissement	- 3 171 640,06 €	- 916 396,58 €	- 43 738,28 €
Egal	<b>Besoin ou excédent de financement (A)</b>	<b>1 066 850,93 €</b>	<b>926 392,50 €</b>	<b>- 20 006,01 €</b>
	Restes à réaliser : dépenses	1 694 970,43 €		21 056,88 €
Moins	Restes à réaliser : recettes	- 993 000,00 €		
Egal	<b>Besoin financ. s/ restes à réaliser (B)</b>	<b>701 970,43 €</b>		<b>21 056,88 €</b>
	<b>Besoin financement global : A + B = C</b>	<b>1 768 821,36 €</b>	<b>926 392,50 €</b>	<b>1 050,87 €</b>
	<b>Report sur 2023 = D - C</b>	<b>1 728 194,75 €</b>	<b>-736 646,82 €</b>	<b>140 301,68 €</b>